

# L'incitation fiscale est primordiale pour inciter l'investissement direct



- L'une des mesures principales du dernier budget Britannique (23 mars 2011) a été le **renforcement des incitations fiscales** (dispositif EIS) en faveur des investissements en PME.
- Le gouvernement anglais a pris le parti de **reconnaître la valeur ajoutée des business angels** dans le financement des PME et le risque important auquel ils s'exposent.
- L'enquête publiée par NESTA et BBAA<sup>(a)</sup> montre qu'au Royaume-Uni, **80%** des investisseurs utilisent l'EIS et **53%** déclarent qu'ils feraient moins d'investissement sans incitation fiscale (et ces statistiques augmenteront certainement à la suite du renforcement des mesures EIS).
- Par ailleurs, via un effet médiatique important l'**incitation fiscale permet aux citoyens de découvrir et de s'initier à l'activité de business angels et de rapprocher la population de la PME/innovation.**
- L'exonération maximum annuelle pour un business angel Français est aujourd'hui de **45k€**, contre **300k€** (soit **340k€**) au Royaume-Uni.
- **Aujourd'hui, la perte maximale d'un business angel britannique imposé à 50% est de 35% du capital investi.**

(a) Source : BBAA, May 2009, Business angel investing – promising outcomes and effective strategies

	EIS <sup>(1)</sup>	Réduction IR (Madelin)	Réduction ISF (TEPA) <sup>(2)</sup>
Date de création	1994	1994	2008
Réduction d'impôt sur le montant investi	30%	22%	50%
Investissement annuel maximum	1 ME <sup>(3)</sup>	20k€ <sup>(3)</sup> ou 50k€ <sup>(3)</sup> pour amorçage (JEI)	90 k€
Durée minimum de détention	3 ans	5 ans	5 ans
Réduction d'impôt si perte en capital ?	OUI	NON	NON
Impôt sur les successions ?	NON	OUI	OUI
Autre	Ongoing consultation in the UK to possibly remove remittance tax for those repatriating funds to invest in UK SMEs (EIS eligible)		
Nombre de Business Angels	50k	8k	
Montant moyen par BA et par projet	16k€	77k€	

Source : Centre d'Analyse Stratégique, Sept 2011

<sup>(1)</sup>EIS post budget 23 mars 2011; <sup>(2)</sup> TEPA post loi de finances 2011; <sup>(3)</sup> Double pour un couple